



Canada

UNCLASSIFIED

OTTAWA, February 4, 1994

CIRCULAR DOCUMENT

Admin. No. 5/94 (MRD)

**PHREDS  
Forms Revision**

A priority objective of the Bureau of Physical Resources is to modernize, streamline and reduce the costs of property administration. Several activities are underway which are expected to assist all those involved in property management at Missions and Headquarters. One of these is the revision of the Property Information (PHREDS) forms.

2. The new forms, titled PHREDS 1 and PHREDS 2, represent a bridging requirement until the Department is fully linked on SIGNET and direct input of the data is available.

3. Completion of PHREDS 1 and/or PHREDS 2 is mandatory immediately for property acquisitions, lease renewals and disposals.

4. The "Forecast" section of PHREDS 2 must be attached by missions to the Mission Management Plan (MMP) for every leased or owned crown property. This will constitute, as part of the MMP, the foundation document for forecasting property costs.

5. MRSK will provide all Missions, by the end of February 1994, with new partially-completed PHREDS input forms for all properties. These forms

**FOR ACTION**  
Heads of Mission

**FOR INFORMATION**  
Deputy Ministers  
Assistant Deputy Ministers  
Directors General  
Directors

NON CLASSIFIÉ

OTTAWA, le 4 février 1994

CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE

N° 5/94 (MRD)

**Révision des formules  
PHREDS**

Un des principaux objectifs de la Direction générale des biens est de moderniser et de rationaliser l'administration des biens et d'en réduire les coûts. Plusieurs activités déjà amorcées devraient faciliter la tâche à tous ceux qui s'occupent de la gestion des biens à l'Administration centrale et dans les missions. Parmi ces activités, mentionnons la révision des formules d'information sur les biens (PHREDS).

2. Les nouvelles formules PHREDS 1 et 2 seront utilisées jusqu'à ce que tous les services du Ministère soient reliés au SIGNET et qu'il soit possible de procéder à l'entrée directe des données.

3. Les nouvelles formules entrent en vigueur immédiatement pour l'acquisition ou l'aliénation d'une propriété et pour le renouvellement d'un bail.

4. La section «Prévision» de la formule PHREDS 2 doit être jointe au plan de gestion de la mission (PGM) pour chaque bien possédé ou loué par l'État. Faisant partie du PGM, ce document servira de base pour la prévision des coûts en matière de biens.

5. MRSK fera parvenir à toutes les missions, d'ici la fin février 1994, des nouvelles formules PHREDS partiellement remplies pour chaque propriété. Ces

**POUR SUITE À DONNER**  
Chefs de mission

**À TITRE D'INFORMATION**  
Sous-ministres  
Sous-ministres adjoints  
Directeurs généraux  
Directeurs